

## Problème de déontologie

Par Fredaga, le 27/09/2016 à 11:16

Bonjour à tous

Je m'explique brièvement j'ai pris un avocat par connaissance d'un ami pour une affaire d'escroquerie qui concerne un salarié d'une étude notarial

Cette avocat a bien voulu me défendre contre l'escroc par contre au niveau de l'étude il m'a dit qu'il ne voulait pas par connaissance et d'aller voir un autre confrère..

Chose que j'ai faite.

Par la suite je me suis rendu compte que mon premier avocat compte l'escroc ne faisait rien aucune diligence je me suis inquiété je lui avais remis tous les papiers les documents preuve ect...

Me sentant mal défendu. j'ai mis donc fin au contrat qui nous lier ai donné l'ensemble du dossier à mon deuxième avocat ...

Et bah alors je vous assure que je suis tombé de haut quand j'ai reçu des observations sur des sursis à statut dans l'attente du pénal . Je me suis rendu compte que c'était mon premier avocat qui était le défenseur de l'étude notarial !!!

Ma question:

Avait-il le droit?

Est-il malhonnête de sa part de faire ça ?

Que dois je faire quelles recours je pourrais avoir?

Et mérite-t-il une sanction .

Merci de vos réponses